

St Baudille PONT DE L'ARN

# VIDE GRENIER

**DIMANCHE 17 MAI**  
**8h-18h**



P'tit déj  
aux tripes  
dès 8h

Restauration

Buvette



Place du Couderc  
81660 PONT DE L'ARN  
05 63 61 45 05

[mjcstbaudille@wanadoo.fr](mailto:mjcstbaudille@wanadoo.fr)  
[www.mjc-stbaudille.org](http://www.mjc-stbaudille.org)



# Inscription Vide Grenier

## Dimanche 17 mai 2020

## à la MJC St Baudille de PONT DE L'ARN

Ce formulaire est à retourner complet à la MJC ST BAUDILLE

Place du Couderc 81660 PONT DE L'ARN,

à l'une des permanences suivantes qui se tiendront de 10h à 12h et de 14h à 16h :

**SAMEDI 14, 21 ou 28 MARS**

**CONTACT/RENSEIGNEMENTS INSCRIPTION 06.03.62.01.55**

Je soussigné(e),

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CP : .....VILLE : .....

TELEPHONE FIXE : .....

TELEPHONE PORTABLE : .....

ADRESSE EMAIL : .....

N° CARTE IDENTITE : .....

*Joindre obligatoirement une photocopie*

Nombre d'emplacement(s) à régler : ..... x 8€ = .....€

*Taille d'un emplacement 4 m linéaires*

Emplacement(s) N° ..... *Réservé à l'organisation*

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés
- Ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
- Avoir pris connaissance et approuver le règlement des organisateurs ci-contre que nous vous invitons à conserver.

Date :

Signature :

Pièce à joindre à ce formulaire daté et signé :

Copie recto verso de la carte d'identité

Paiement du ou des emplacement(s) - chèque à l'ordre de MJC St Baudille

# REGLEMENT INTERNE DU VIDE GRENIER

- 1- Le vide grenier organisé par la MJC St Baudille se déroulera à proximité de la MJC, sur la place du village et ses alentours, le dimanche 17 mai 2020.
- 2- Le vide grenier est ouvert aux particuliers uniquement.  
Les participants devront venir s'inscrire sur place lors des permanences indiquées sur le formulaire d'inscription avec les documents suivants :
  - Le formulaire d'inscription dûment remplie, daté et signé.
  - La photocopie de la carte d'identité (recto-verso)
  - Le paiement correspondant à la réservation
- Un reçu vous sera communiqué lors de votre inscription et il vous sera demandé à votre arrivée le jour du vide grenier.  
Les originaux des pièces d'identités devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.
- 3- La réservation minimale doit être de 4 mètres, le coût est de 8,00€ par tranche de 4 mètres.
- 4- Le règlement des réservations se fera en espèce ou par chèque libellé à l'ordre de la MJC St Baudille.
- 5- L'association arrêtera les inscriptions lorsque les emplacements seront tous attribués.
- 6- Les enfants exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.
- 7- L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc...) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.
- 8- Les emplacements disponibles seront affectés le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.
- 9- Les exposants doivent se présenter à l'accueil entre 6h30 et 7h30 avec le reçu et la carte d'identité. Un responsable les dirigera à leur emplacement. Après 8h, les emplacements non occupés seront remis à la vente et aucun remboursement ne sera effectué. Entre 9h et 17h, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide grenier.
- 10- Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit. Les objets non vendus devront être récupérés par les exposants.
- 11- Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du vide grenier.
- 12- Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Le dit registre sera transmis à la Préfecture du Tarn dès la fin de la manifestation.
- 13- La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite, sauf autorisation donnée par l'organisateur.
- 14- Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ...
- 15- Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.
- 16- Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.
- 17- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.